

ARRETE N°2026-2027 SCOLARITE -CP-04

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Cinéma de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

Jennifer VERRAES	Mélanie FORRET	Marie PRUVOST- DELASPRE	Alain RAOUST
Christa BLUMLINGER	Hélène FLECKINGER	Grégoire QUENAULT	Alexandra ROJO
Marguerite CHABROL	Céline GAILLEURD	Pascale RISTERUCCI	
Katalin POR	Caroline GUIGAY	Enrique SEKNADJE	
Cécile SORIN	Noël HERPE	Odile ETAIX	
Benoît TURQUETY	Henri-François IMBERT	Camille BLOT-WELLENS	
Dork ZABUNYAN	Ophir LEVY	Sophie BREDIER	
Eugénie ZVONKINE	Mélisandre LEVENTOPOULOS	Jean-Paul CIVEVRAC	
Emmanuel DREUX	Damien MARGUET	Raphael GIRARDOT	
Nicolas DROIN	Emna MRABET	Alanté KAVAITE	

ARTICLE 2 –

Mme **Jennifer VERRAES** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027 SCOLARITE -CP-02

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Arts plastiques de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

Cédric PLESSIET
Ismail BAHRI
Sylvaine LABORIE

ARTICLE 2 –

M. Cédric PLESSIET est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027 SCOLARITE -CP-03

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 juin 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Arts et technologies de l'image (ATI) de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

**Cédric PLESSIET
Rémy SOHIER
Sophie DASTE**

ARTICLE 2 –

M. Cédric PLESSIET est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ


**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027 SCOLARITE -CP-10

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Arts écologiques de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

**Eliane BEAUFILS
Makis SOLOMOS
Cécile SORIN
Marie CAZABAN-MAZEROLLES
Aliocha IMHOFF
Damien MARGUET**

ARTICLE 2 –

Mme Eliane BEAUFILS est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027 SCOLARITE -CP-08

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Philosophie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

Michèle COHEN-HALIMI
Ariane REVEL
Antonia BIRNBAUM
Andrea ANGELINI
Leonardo MOREIRA
Anne ALOMBERT
Catherine GUESDE
Fabienne BRUGERE

ARTICLE 2 –

Mme Michèle COHEN-HALIMI est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

Arnaud LAIMÉ

ARRETE N°2026-2027 SCOLARITE -CP-09

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Photographie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

**Arno GISINGER
Mathieu HAREL VIVIER
Paul EDWARDS
Daphné LE SERGENT
Aurélie HABERY
Anne LEROY
Jens EMIL SENNEWALD
Cédric Mazet Zaccardelli**

ARTICLE 2 –

Mr Arno GISINGER est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

Le Président

Arnaud LAIMÉ

ARRETE N°2026-2027 SCOLARITE -CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Danse de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

Laurent PICHAUD
Isabelle LAUNAY

ARTICLE 2 –

M. Laurent PICHAUD est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE -CP-10

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département ArTec de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

Matthieu RAFFARD
Nancy MURZILLI
Chloé LARMET

ARTICLE 2 –

Mme Nancy MURZILLI est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027 SCOLARITE -CP-06

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Théâtre de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

Stéphane POLIAKOV
Chloé DECHERY

ARTICLE 2 –

M. Stéphane POLIAKOV est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027 SCOLARITE -CP-07

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 juin 2026;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Musique de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2027:

**Clara BIERMANN
Alain BONARDI
Giordano FERRARI
Alvaro OVIEDO**

ARTICLE 2 –

Mme Clara Biermann est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON